

Commission thématique de travail Partenariats et coordination

Compte-rendu réunion n°1

- Date : 11 février 2020
- Lieu : CIAS du Libournais

Co-animateurs :

Vanessa FORTAGE – Plateforme Territoriale d'Appui, antenne du Libournais
Brigitte MASDOUMIER – Communauté d'Agglomération du Libournais
Manon LOISON – Pôle Territorial du Grand Libournais

Présents :

Florie BIDEPLAN – Centre Hospitalier du Libournais
Anthony BROUARD – Réseau Santé Social Jeunes du Libournais
Fabienne BRUN – Département de la Gironde
Gwendalina DANIERE – Plateforme Territoriale d'Inclusion Jean Ellien Jambon
Jérémy DIVERCHY – Hôpital à Domicile des Vignes et des Rivières
Nathalie DUFAURE - Centre Hospitalier du Libournais
Sabine FERREIRA - Plateforme Territoriale d'Inclusion Jean Ellien Jambon
Christophe GUERAUT – CCAS de Saint-Denis-de-Pile
Karine HERSCOVICI – PASS de Libourne
Vincent LE DORE – ATINA
Guillaume LUGEZ - Centre Hospitalier du Libournais
Florence MENDIBOURE – Handamos Plateforme Girondine d'Emploi Accompagné
Virginie MINETTO – Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais
Peggy OLIVETI - Centre Hospitalier du Libournais
Valérie PEYTUREAU – SAVS de Saint-Seurin-sur-l'Isle APAJH
Claude ROUBY – APAISAD du Nord et Est Libournais
Bruno ROY - Communauté d'Agglomération du Libournais
Gilles ROZSYPAL – CSAPA La Ferme Merlet - CEID
David SALLABERRY – SESSAD Pro et IME de Lussac APAJH
Karine SUPERY - ATINA
Cédrine URBINA - ATINA

Excusée :

Bénédicte DEBOUDT - Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais

1/ Objectifs de la réunion :

- Appropriation de la démarche du CLSM
- Présentation des objectifs et des orientations de la Commission Thématique de Travail (CTT)
- Echanges sur les orientations définies et précisions des pistes d'actions

2/ Orientations de la CTT Partenariats et coordination :

- Lisibilité de l'offre de soins et des ressources
- Interconnaissance des partenaires
- Appui à la gestion de situations psychosociales complexes

3/ Tableau de synthèse des problématiques approfondies et des pistes d'action identifiées :

Problématiques/enjeux traités	Eléments de connaissance de l'existant <i>Les actions en cours et en projet, les freins, les manques, les partenaires mobilisés et concernés ...</i>
<p>1. Identifier les procédures d'orientation propres à chaque structure pour améliorer la qualité des orientations et favoriser des prises en charges adaptées.</p>	<p>Mme Bideplan informe que dans le cadre du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Santé Mentale plusieurs actions ont été menées afin de favoriser l'amélioration des orientations : mise en place d'une journée de formation sur la préparation de la sortie d'hospitalisation associant le service social du Centre Hospitalier (CH) et les services de mandataires judiciaires à la protection des majeurs, création de logigrammes d'orientation.</p>
<p>➡ PISTES D'ACTION IDENTIFIEES :</p>	<p>- Créer des logigrammes d'orientation inter-structures</p>
<p>2. Conforter et/ou développer les espaces/dispositifs de concertation et de coordination dans le cas de la gestion de situations psychosociales complexes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Cellule d'Accompagnement des personnes vulnérables a été créée par le service Politique de la ville de la Cali dans le cadre des cellules de veille du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Elle est aujourd'hui animée par Mme Masdoumier, chargée de mission santé publique au CIAS. Son périmètre est limité à la ville de Libourne. Les services du CCAS de Libourne, la police municipale et la psychiatrie du CHL se réunissent à la demande (3 à 4 fois/an) pour évoquer des situations et rechercher conjointement des solutions. • Ses objectifs : permettre un suivi des situations identifiées, prévenir l'aggravation des troubles et intervenir dans le cadre des situations de crise. <ul style="list-style-type: none"> <u>Les conditions d'échanges et de partage de l'information</u> : définies par une charte de confidentialité dans le cadre de la charte du CISPD (cf. pièce jointe). Secret professionnel partagé. <u>Freins</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Les difficultés rencontrées pour réunir les partenaires de façon réactive ne permettent pas de déclencher la cellule en cas d'urgence et d'apporter une réponse efficace à la gestion des situations de crise. - L'étude de l'extension de son périmètre sur le territoire Libournais est conditionnée aux moyens mobilisables des services du Pôle de psychiatrie du CH.

Leviers :

- En cas de situations d'urgence, il est possible d'échanger par mail avec le secteur hospitalier afin de savoir si la personne est suivie ou non.

- **L'antenne Libournaise de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)**, anciennement MAIA du Libournais, est en cours de mise en place et portée par le CH de Libourne. La PTA intervient en soutien aux professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux pour apporter un appui à la coordination des situations complexes à domicile, sans distinction d'âge (majeurs pour l'instant), de pathologie ou de handicap. Elle peut être sollicitée par les professionnels, les patients et les aidants.

Elle assure 3 missions : information et orientation, appui à la coordination des parcours complexes et soutien des pratiques et initiatives professionnelles.

Mme Fortage précise que la PTA s'est ouverte aux situations complexes relevant du secteur du handicap adulte, maladies chroniques et maladies rares cet été impliquant une montée en charge de 20 situations par coordinateur de parcours/gestionnaire de cas (logique de file active). Le recrutement prochain d'une nouvelle coordinatrice de parcours apportera une aide pour l'ouverture et la polyvalence des coordinations des cas complexes.

- **L'Espace Réflexion Santé (ERS)** est mis en place en 2010 par le service Promotion de la Santé du Département de la Gironde. Il est animé par une équipe pluridisciplinaire (médecin, psychologue et infirmière) du service Protection Maternelle et Infantile et Santé Adultes et permet d'échanger sur des situations complexes anonymes. Mme Brun précise que l'ERS est ouvert à tous les professionnels sans distinction des publics accompagnés, il est organisé tous les deux mois dans les 3 MDS du territoire (Libourne, Coutras et Sainte-Foy-la-Grande). Son fonctionnement est relativement souple et libre, il ne repose pas sur la formalisation d'une convention et ne fait pas appel à un relevé de situation préalable.

Les conditions d'échanges et de partage de l'information : rappelées oralement au début de chaque séance. Les personnes sont informées lorsque leur situation est étudiée dans le cadre de l'ERS. A défaut de leur accord, l'anonymat est conservé.

- **Le Carrefour Social Santé Jeunes** est porté par la Mission Locale dans le cadre de son action visant à améliorer le repérage et l'orientation des jeunes en souffrance psychique de 16-25 ans. Il permet à tout partenaire du secteur sanitaire, social, médico-social et de l'insertion d'échanger sur des situations remontées au préalable afin d'orienter le jeune vers les structures adaptées et de favoriser une meilleure prise en charge en amont ou de proposer un

accompagnement tri parties (jeune, conseiller d'insertion Mission locale et partenaire concerné par la problématique abordée).

Les conditions d'échanges et de partage de l'information : formalisées par une charte déontologique. Les jeunes sont informés au préalable de l'étude de sa situation. A défaut de leur accord, leur situation est anonymisée.

- **Le Groupe de Coordination Locale en Santé Mentale de Bordeaux (GCLSM)** est une instance de coordination de la prise en charge médicale, médico-sociale et sociale définie à un niveau de proximité. Le GCLSM de Bordeaux est co-animé par une assistante sociale de CMP et réunit notamment le CCAS, les infirmiers de secteurs, les services de mandataires judiciaires, etc. Il favorise également le partage des actualités des structures.

Les conditions d'échanges et de partage de l'information : sont régies par une charte déontologique des GCLSM (cf. pièce jointe).

Freins :

Cette instance ne permet pas un suivi au long cours.

- **Les cellules de veille dans les établissements secondaires de l'Education Nationale.** Il n'en existe pas dans tous les établissements du territoire. La cellule de veille du collège de Lussac réunit le responsable d'établissement, le CPE, le réseau Santé Social Jeunes, les animateurs jeunesse de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais.

➔ PISTES D' ACTIONS IDENTIFIEES :

- Etudier le déploiement de cellules de soutien aux situations psychosociales complexes sur les différents secteurs du territoire en s'appuyant sur les équipes de coordination des CMP et CMPP.
- Soutenir et accompagner les équipes d'animation des espaces d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dans la gestion des situations complexes chez les enfants et les adolescents présentant des troubles du comportement, un handicap psychique, etc. pour favoriser leur accès et inclusion dans les structures d'accueil et d'animation des collectivités.
- Plus largement, on identifie la nécessité de définir les objectifs des espaces/dispositifs de concertation et de coordination qui seraient à conforter et/ou développer (coordination, appui, veille, accompagnement, supervision ?), le périmètre, le type de suivi, etc.
- Attentes : connaître les personnes ressources pour l'orientation des situations
- Mutualiser 0.1 ou 0.2 temps de psychiatre pour superviser les infirmières de l'Hôpital à Domicile. Projet inscrit dans le cadre du PTSM pour favoriser le soin dans le cadre de vie du patient.

<p>3. Clarifier les conditions d'échange et de partage de l'information entre professionnels.</p>	<p>Des modalités d'échange et de partage d'information définies différemment dans les instances de concertation et d'appui aux situations psychosociales complexes existantes. Mme Fortage rappelle que la MAIA puis la PTA a travaillé sur un « Mémo juridique » régissant les conditions d'échange et de partage d'informations, validé par un juriste ainsi que l'organisation d'une demi-journée de sensibilisation sur le sujet qui s'est tenue le 6/11/2019 dans le cadre du Contrat Local de Santé, afin de permettre aux professionnels intervenant dans le champ de l'accompagnement à domicile de connaître et de s'approprier les textes régissant le partage et l'échange d'informations (demi-journée animée par un juriste formateur).</p>
<p>➔ PISTES D' ACTIONS IDENTIFIEES :</p>	<p>- A préciser. Proposition de faire appel aux services juridiques de la Communauté d'Agglomération du Libournais et/ou du Département. Il est suggéré de mettre en place un système à géométrie variable dans les instances de concertation afin de mobiliser essentiellement les professionnels concernés par la situation évoquée.</p>
<p>4. Favoriser l'interconnaissance des partenaires</p>	<p>Mme Mendiboure informe de l'évènement à venir du Forum du Grand Bazar organisé par le CLSM du Sud Gironde pour les Semaines d'Information en Santé Mentale le 24/03 à Langon (cf. flyer en pièce jointe).</p> <p>M. Le Doré relate l'expérience d'un stage en immersion d'une semaine réalisé par un professionnel du DITEP Rive Droite au sein de l'ATINA dans le cadre du GCS Santé Mentale.</p> <p>Mme Fortage précise qu'une 2^{ème} version du référentiel des professionnels de la MAIA est en cours afin de l'élargir au secteur du handicap dans le cadre du développement de l'annuaire PTA.</p>
<p>➔ PISTES D' ACTIONS IDENTIFIEES :</p>	<p>- A préciser. Proposition d'organiser des temps de rencontre pour échanger sur les actualités des structures, favoriser la connaissance des missions et des champs d'intervention de chacun et renforcer les partenariats (approche conviviale et animée).</p>